Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 056-215600750-20260410-2026061-DE

Guer
Ville et Nature

République Française
Département - Morbihan

Délibérations de la Ville de Guer
Séance du 10/04/2026

L'an 2026 et le 10 Avril à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Ville de GUER, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Paul RODRIGUEZ, Maire.

Date de la convocation : 03/04/2026

Nombre de membres : 29

PRESENTS : Mmes : AUGÉ Diavie Ursula, BRIQUET Virginie, COUPEZ Marie-Laure, GRU Nathalie, HERBERT Caroline, HERVOT Noëmie, HOUSSIN Yvette, JOUEN Brigitte, LEVASSEUR Frédérique, MÉTAYER Cassandre, PIEL Mickaëlle, PIHÉRY Nicole, PLUMIER Julie, MM : ANDRE Mathieu, BLANDIN Jean-Yves, CARLETTO René, COWET Vincent, GERNO Anthony, GILLES Emmanuel, JOLY Matthieu, LE GOUIC Jean-Pol, POIRIER Christophe, QUESNEL Maxime, RENIMEL Pascal, RODRIGUEZ Paul, SARAZIN Claude

ABSENT(S) : Absent(s) ayant donné procuration : Mme RITLENG Sandra à M QUESNEL Maxime, MM : COLLÉAUX David à MME MÉTAYER Cassandre, ORHAN Jean-Claude à M RODRIGUEZ Paul
Secrétaire de Séance : Yvette HOUSSIN

1. 2026 -061 5.6_MISE EN PLACE DE LA COMMISSION COMMUNALE D'ACCESSIBILITÉ

Vu l'article L2143-3 du CGCT prévoyant la mise en place d'une Commission Communale pour l'Accessibilité aux personnes handicapées.

La commission dresse le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports. Elle établit un rapport annuel présenté au Conseil Municipal et fait toutes propositions utiles de nature à améliorer l'existant.
La commission organise un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées.
Si une commission est créée à l'échelle intercommunale, les deux commissions veillent à la cohérence des constats qu'elle dresse, chacune dans leur domaine de compétences.

Le conseil municipal décide de :
- **FIXER** à 11, le nombre de membres de la commission pour l'accessibilité des personnes en situation de handicap, dont le Maire, Président de droit, 4 membres élus titulaires, 6 membres d'associations.
Le Maire sollicitera les représentants des associations et arrêtera ensuite la liste complète des membres.
- **DESIGNER** les conseillers municipaux ci-dessous pour composer le collège des membres élus de cette commission,

Le secrétaire de séance

YVette HOUSSIN

Pour exécution,
Le Maire,

MAIRIE DE GUER 56380 (Morbihan)

Paul RODRIGUEZ

Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 056-215600750-20260410-2026061-DE

Christophe POIRIER
Nicole PIHERY
Anthony GERNO
Sandra RITLENG

- **ACTER** la nécessité d'associer divers représentants d'associations telles que :
  représentants d'association d'usagers et des personnes en situation de handicap
  représentants des habitants
  représentants des personnes âges
  représentants du monde économique

- et enfin d'**ASSOCIER**, de façon facultative, des collaborateurs municipaux.

DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL, Favorable : A l'unanimité (pour : 29 contre : 0 abstention : 0)

Le secrétaire de séance

YVette HOUSSIN

Pour exécution,
Le Maire,

MAIRIE DE GUER 56380 (Morbihan)

Paul RODRIGUEZ